

Prévention

Grippe saisonnière : la campagne de vaccination est prolongée jusqu'au 28 février 2023

Domaine(s) :

- Santé

Cette année, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté de manière précoce et s'est caractérisée par une circulation de forte intensité en décembre et une sévérité marquée. Selon les [données de Santé publique France](#) [1], la circulation des virus grippaux est toujours active en métropole comme en outre-mer (notamment Guadeloupe, Guyane et en Martinique).

Dans ce contexte, les autorités sanitaires ont décidé de **prolonger la campagne de vaccination contre la grippe jusqu'au 28 février 2023**. La vaccination est particulièrement recommandée chez les **personnes à risque susceptibles de développer une forme grave**. Pour ces populations, le vaccin contre la grippe est **intégralement pris en charge** et représente la **meilleure façon de se protéger du virus et de ses complications**.

En moyenne, en France, 2 000 vies par an sont sauvées chaque année chez les seniors de 65 ans et plus grâce à la vaccination.

La vaccination est fortement recommandée pour :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques (liste des personnes éligibles dans le calendrier des vaccinations) ;
- Les femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse ;
- Les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporel (IMC) supérieur ou égal à 40) ;
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe ;
- L'entourage des personnes immunodéprimées ;
- Les professionnels de santé et tous les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.

Le vaccin contre la grippe est remis en pharmacie aux personnes éligibles sur simple présentation de leur bon de prise en charge. Il peut ensuite être administré par un médecin, une sage-femme, un pharmacien, ou un infirmier*.

**avant 16 ans, une prescription médicale est nécessaire pour être vacciné par un pharmacien ou un infirmier.*

Pour bien se protéger, une co-vaccination grippe - Covid recommandée :

En complément de la vaccination contre la grippe saisonnière, la campagne de rappel contre le Covid demeure ouverte à tous. La vaccination contre le Covid est particulièrement recommandée à l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus, ou porteur d'un facteur de risque en cette période hivernale. Il est tout à fait possible d'administrer les vaccins contre le Covid-19 et la grippe saisonnière de façon concomitante. Si les deux vaccins ne peuvent pas être administrés en même temps, il n'y a pas de délai particulier à

respecter entre les deux injections.

Parallèlement à la vaccination, l'adoption systématique par tous des gestes barrières reste un moyen efficace de se prémunir des infections respiratoires et de leurs complications en limitant le risque de transmission de ces virus à l'entourage notamment des personnes à risques de forme grave de grippe.

En savoir plus sur :

- la [vaccination contre la grippe](#) [2] ;
- le [virus de la grippe](#) [3] ;
- la [vaccination contre le Covid-19](#) [4].

Mis à jour le 24/01/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/grippe-saisonniere-campagne-de-vaccination-est-prolongee-jusquau-28-fevrier-2023>